

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation environnementale

Installation relevant de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Une enquête publique est prescrite sur la demande présentée par la société JUNGBUNZLAUER en vue d'obtenir auprès du préfet du Bas-Rhin l'autorisation environnementale pour la création d'une unité de production d'acide citrique sur le territoire de la commune de MARCKOLSHEIM.

L'enquête, d'une durée de 32 jours, se déroulera du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, en mairie de MARCKOLSHEIM.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné monsieur Daniel BEAUGUITTE, en qualité de commissaire enquêteur, et monsieur Loïc PRUVOST, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprend les pièces listées à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, notamment :

- d'une étude d'impact et son résumé non technique ;
- de l'avis de l'autorité environnementale ;
- de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- les avis prévus par les articles R. 181-21 à R. 181-32 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, à la mairie de MARCKOLSHEIM, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, à la mairie siège de l'enquête de MARCKOLSHEIM, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-M> commune Marckolsheim sous la rubrique société Jungbunzlauer ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5945> ;

Pendant la durée de l'enquête, une réunion publique est organisée dans la commune de Marckolsheim à la salle des fêtes, rue Poincaré. La réunion programmée le mercredi 26 mars 2025 de 19h00 à 21h00 sera animée par le commissaire enquêteur en présence du responsable du projet. Le public pourra à cette occasion interroger les uns et les autres sur l'ensemble des éléments du projet et du dossier.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de MARCKOLSHEIM aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral, par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures de permanence précisés ci-dessous ;
- par voie postale, à l'attention de M. Beauguitte - commissaire enquêteur, à la mairie de MARCKOLSHEIM, siège de l'enquête (26 rue du maréchal Foch – 67390 MARCKOLSHEIM) ;
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5945> ;
- par voie électronique à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5945@registre-dematerialise.fr ;

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5945> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées au deuxième alinéa du présent article sont consultables au siège de l'enquête.

Par ailleurs, sauf mention contraire, en vertu du règlement général sur la protection des données (RGPD), les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs seront systématiquement anonymisés.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions à la mairie de MARCKOLSHEIM aux jours et heures suivants :

– lundi 10 mars 2025	de 09 h 00	à	12 h 00
– mercredi 19 mars 2025	de 15 h 00	à	18 h 00
– mardi 25 mars 2025	de 09 h 00	à	12 h 00
– mercredi 2 avril 2025	de 15 h 00	à	18 h 00
– jeudi 10 avril 2025	de 15 h 00	à	18 h 00.

Des informations peuvent être demandées auprès de monsieur Vincent JAZERON de la société Jungbunzlauer, responsable du projet (vincent.jazeron@jungbunzlauer.com). Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées à l'adresse internet susmentionnée.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, à la mairie de MARCKOLSHEIM, et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n°103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse du site internet de la préfecture du Bas-Rhin susmentionnée.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale fixant les prescriptions nécessaires au respect des dispositions des articles L. 181-3 et L. 181-4 du code de l'environnement ou portant refus d'autorisation environnementale.